

Nouméa, le 6 JAN 2017

Direction de
l'Environnement

Le Directeur

Service des installations
classées et des impacts
environnementaux et des
déchets

à

Bureau des ICPE

DES
PROVINCE SUD
DIRECTION DE L'EDUCATION
BP L1
98849 Nouméa Cédex

6, route des Artifices -
Moselle
BP L1
98849 Nouméa CEDEX

Téléphone :
20 34 00

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
denv.contact@province-
sud.nc

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - Installation de stockage en réservoirs manufacturés de gaz inflammables liquéfiés du collège de Plum, commune du Mont-Dore

Référence : dossier de déclaration reçu le 1^{er} juin 2016

Pièces jointes : - un récépissé de déclaration

- une copie de la délibération n° 720-2008/BAPS du 19 septembre 2008
- un mémoire relatif à la déclaration ICPE
- un accusé de réception

N° 10008-2016/2-
ISP/DENV

Monsieur le directeur,

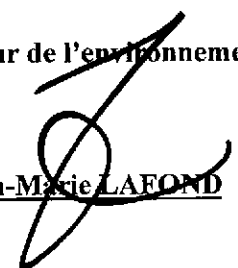
Veuillez trouver ci-joint le récépissé de déclaration n° 10008-2016/2-ISP/DENV du 29 décembre 2016 délivré à la direction de l'Education de la province Sud, concernant l'exploitation d'une installation de stockage en réservoirs manufacturés de gaz inflammables liquéfiés du collège de Plum, commune du Mont-Dore.

Vous trouverez également ci-joint les délibérations n° 720-2008/BAPS du 19 septembre 2008, fixant les règles générales et prescriptions techniques applicables auxquelles vous êtes tenu de vous conformer pour l'exploitation de cette installation.

Je vous saurais gré de bien vouloir retourner, dans les meilleurs délais, l'accusé de réception que vous trouverez ci-joint, dûment rempli et signé, à la direction de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement


Jean-Marie LAFOND

